

**REGLEMENTS
PARTICULIERS
SAISON 2023/2024**

- *CHAMPIONNAT D1 SENIOR
MASCULIN*
- *CHAMPIONNAT D1 SENIOR
FEMININ*

REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT SENIOR MASCULIN DIVISION 1 SAISON 2023-2024

1. CHALLENGE ET RECOMPENSES

Le Championnat est doté d'une coupe remise après la finale.

2. ENGAGEMENT

Le montant du droit d'engagement est de 250 euros.

3. QUALIFICATION

3.1. Le Championnat est réservé aux joueurs de plus de 16 ans.

3.2. Voir Tableau des catégories d'âge.

4. NOMBRE DE JOUEURS AUTORISES

14 joueurs peuvent être inscrits sur la FDME.

5. BRÛLAGE

Conformément au règlement fédéral (article 95.2.1), la règle du brûlage sera appliquée. Le nombre de match total au-delà duquel un joueur ne pourra plus évoluer en division inférieur est fixé à 11 (Nombre de match total du championnat divisé par 2 + 1).

6. FORMULE DE L'ÉPREUVE

Phase 1.

Deux groupes de six équipes sont constitués pour la première phase. Chaque équipe se rencontre en formule Aller / Retour.

Phase 2-

Poule des AS entre les trois premiers de chaque poule de la première phase.
Poule de Relégation entre les trois derniers de chaque poule de la première phase.
Les deux derniers de la Poule de Relégation descendent en division inférieure.

Phase 3- FINALE

Les deux premières équipes de la Poule des AS disputent la Finale sur un seul match. pour déterminer le Champion de La Réunion.

- La FINALE se déroule sur un terrain désigné par la COC.
- En cas d'égalité lors de la finale à l'issue du temps réglementaire une prolongation de 2 x 5 minutes sera disputée.
- En cas de nouvelle égalité, une séance de tirs aux buts sera disputée.

7. CLASSEMENT

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions nationales.

8. FORFAIT

Voir tableau des forfaits du Règlement des Epreuves + guide financier.

REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ DIVISION 1 SAISON 2023-2024

1. CHALLENGE ET RECOMPENSES

Le Championnat est doté d'une coupe remise après la finale.

2. ENGAGEMENT

Le montant du droit d'engagement est de 250 euros.

3. QUALIFICATION

3.1. Le Championnat est réservé aux joueuses de plus de 15 ans.

3.2. Voir Tableau des catégories d'âge.

4. NOMBRE DE JOEUSES AUTORISEES

14 joueuses peuvent être inscrites sur la FDME.

5. BRÛLAGE

Conformément au règlement fédéral (article 95.2.1), la règle du brûlage sera appliquée. Le nombre de match total au-delà duquel un joueur ne pourra plus évoluer en division inférieure est fixé à 11 (Nombre de match total du championnat divisé par 2 + 1).

6. FORMULE DE L'ÉPREUVE

Phase 1

Deux groupes de six équipes sont constitués pour la première phase. Chaque équipe se rencontre en formule Aller/Retour.

Phase 2

Poule des AS entre les trois premiers de chaque poule de la première phase.
Poule de Relégation entre les trois derniers de chaque poule de la première phase.
Les deux derniers de la Poule de Relégation descendent en division inférieure.

Phase 3- FINALE

Les deux premières équipes de la Poule des AS disputent la Finale sur un seul match pour déterminer le Champion de La Réunion.

- La FINALE se déroule sur un terrain désigné par la COC.
- En cas d'égalité lors de la finale à l'issue du temps réglementaire une prolongation de 2 x 5 minutes sera disputée.
- En cas de nouvelle égalité, une séance de tirs aux buts sera disputée.

7. CLASSEMENT

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions nationales.

8. FORFAIT

Voir tableau des forfaits du Règlement des Epreuves + guide financier.